

# Dans les cantons

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Suisse magazine = Swiss magazine**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 219-220

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Dans les cantons



## BERNE

- La ville de Berne veut que l'ordre règne dans sa nouvelle gare, actuellement en construction. Dans les couloirs et escaliers de la deuxième station du pays, il sera interdit de mendier, jeter des déchets, s'asseoir par terre, se coucher, laisser errer son chien, rouler en vélo ou en skateboard. Et gare aux contrevenants ! Selon le projet publié par l'exécutif municipal, ils encourrent une amende jusqu'à 5 000 francs.

- Une claire majorité (69,5 % des voix) s'est dégagée en faveur d'un crédit de 33,4 millions de francs pour la construction du « Tram West », desservant l'ouest de Berne, devisé au total à près de 150 millions de francs. Le projet avait échoué de peu en 2004.

- Par 79 voix contre 74, le Grand Conseil bernois a approuvé une motion d'une jeune socialiste pour l'abaissement du droit de vote à 16 ans à l'échelon cantonal et communal. Il appartiendra aux citoyens du canton de Berne de trancher.



## BÂLE-VILLE

- L'ancien psychiatre zurichois Peter Baumann, 72 ans, a été condamné à 3 ans de prison dont deux avec sursis, pour avoir aidé des malades psychiques à se suicider. Il a été reconnu coupable d'homicide par négligence. Les juges se sont penchés sur trois cas d'assistance au suicide entre janvier 2001 et janvier 2003 à Bâle et à Lucerne. Un des cas avait été filmé par la télévision allemande.

- Un ancien pilote de la compagnie aérienne Swissair, Hans Georg Schmid, a chuté avec son avion sur un immeuble de Bâle. Le pilote de 59 ans est décédé et six personnes ont été légèrement blessées. L'avion expérimental s'était envolé de Bâle-Mulhouse pour un vol non-stop record vers le Wisconsin (États-Unis), en souvenir de la première traversée de l'Atlantique il y a 80 ans.



## BÂLE-CAMPAGNE

- Une vache a nagé cinq kilomètres dans les eaux en crue de la Birse entre Soyhières (JU) et Liesberg (BL). Elle a passé pas moins d'une heure et demie dans la rivière et traversé deux rapides. Âgée de sept ans, la vache prénommée « Perle de Schönenberg » a finalement été repêchée par vingt personnes et une grue montée sur un camion. Elle ne présentait pas de blessures graves, mais était épuisée et en état de choc, a indiqué la police cantonale de Bâle-Campagne.



## FRIBOURG

- Le Parti socialiste fribourgeois a déposé l'initiative cantonale « Ristourne d'impôt équitable pour tous ». Trois mois après son lancement, elle a recueilli presque 8 000 signatures alors que 6 000 étaient nécessaires. Le PS ne veut pas de baisse linéaire.

- Le gouvernement fribourgeois vient d'adopter l'ordonnance d'exécution de la loi sur la détention des chiens. Il y précise les 14 races de chiens dont la détention est soumise à autorisation. La loi fribourgeoise interdit les pitbulls, les chiens obtenus par croisement avec des pitbulls ainsi que les bâtards issus des races inscrites dans l'ordonnance. La liste est évolutive : les expériences pourront amener le canton à y ajouter des races ou au contraire à en retrancher.



## GENÈVE

- Une valise contenant 8 kg brut d'héroïne brune a été découverte dans un bâtiment du centre-ville de Genève. Il s'agit d'une des plus grosses saisies de drogue des dernières années. Des voisins avaient signalé à la police les allers

et retours suspects de plusieurs individus dans les sous-sols. Les propriétaires du bagage n'ont pas été retrouvés. Le taux de pureté de l'héroïne aurait facilement permis de « couper » les 8 kg pour en obtenir 32. La valeur marchande de la drogue aurait pu atteindre un chiffre d'affaires de 1,25 million de francs.

- L'ancien pasteur de Versoix, 49 ans, qui avait fessé à plusieurs reprises sa bonne polonaise âgée de 25 ans, a été condamné à 180 jours-amendes avec sursis, soit une amende de 18 000 francs au total, qu'il ne devra payer que s'il récidive. « L'avocat de l'homme d'Église assurait que la fessée pouvait avoir un caractère pédagogique, a commenté l'avocat de la victime. Je lui rétorque aujourd'hui qu'elle peut avoir un caractère pénal ». Le calvaire de la jeune femme remonte à 2004 et a duré une année.

- L'emblématique squat Rhino à Genève est tombé après 19 ans d'occupation. Les squatters ont été évacués sur ordre du procureur genevois Daniel Zappelli et du conseiller d'État Mark Muller. Des manifestants hostiles ont été dispersés à coup de gaz lacrymogènes et de canons à eau.



## GLARIS

- Le gouvernement du canton de Glaris refuse de réhabiliter Anna Göldi et recommande au parlement cantonal de rejeter une motion pour la réhabilitation de la « dernière sorcière d'Europe ». Il propose en revanche de réaliser un travail scientifique sur sa vie. Le fait d'avoir cassé le jugement du procès intenté à cette femme en fait une innocente, souligne l'exécutif. Anna Göldi a été reconnue coupable de sorcellerie et exécutée le 13 juin 1782. Elle avait alors 48 ans. Elle est la dernière femme à avoir été condamnée à mort pour sorcellerie en Europe.



## GRISONS

- Le référendum contre l'interdiction de fumer dans les Grisons a abouti. L'initiant, un Autrichien résidant à

# Dans les cantons

▷ Samedan, a récolté 1 803 signatures alors que 1 500 étaient nécessaires.

- Un enseignant de l'école primaire a été suspendu à Davos pour avoir tenté d'étrangler une élève lors d'un voyage scolaire. Les parents de l'écolière ont porté plainte. Lors des faits, l'instituteur aurait été sous l'influence de l'alcool. Depuis 2004, le maître aurait eu la main leste à plusieurs reprises.

- Un glacier du haut Valmalenco en Valteline a rendu le corps congelé d'un homme probablement mort en 1928. Il pourrait s'agir d'un militaire suisse. La macabre découverte a été faite à 3 050 m d'altitude par un guide alpin du lieu. Selon l'équipe de secours dépêchée sur les lieux, l'homme portait un habit militaire suisse des années 20. Il avait dans l'une de ses poches un journal en langue allemande datant de 1928. L'inconnu avait également sur lui une boussole et une carte géographique. L'homme serait mort de froid après être tombé dans un ravin.



## VAUD

- Elle avait 107 ans et elle était la doyenne des Vaudois. Marguerite Vizio-Vernizzi, dite Fanny, s'est éteinte paisiblement à l'EMS Gambetta de Clarens. Née le 3 avril 1900 à Sainte-Ursanne, elle s'était installée à Veytaux en 1933 avec son mari Pierre.

- Amateurs de montagne eux-mêmes, deux médecins-chefs de cliniques au CHUV de Lausanne ont ouvert une consultation de médecine d'altitude. Cette offre constitue une première suisse voire mondiale. En mesurant l'augmentation de la pression artérielle pulmonaire pendant l'inhalation d'un air pauvre en oxygène, on peut par exemple évaluer le risque potentiel de développer un œdème pulmonaire en altitude.

- Plus de 40 000 personnes ont assisté au meeting aérien de Bex. Les moments forts de ce week-end ont été le passage du *Rafale* français, l'un des avions de combat les plus performants du moment, et la prestation de l'ornithologue Christian Moullec, juché sur un ULM et entouré de ses oies sauvages. Le public n'a en revanche guère suivi les appels des organisateurs en faveur des transports publics : seules 2 000 personnes par jour sont venues en train.



## NEUCHÂTEL

- L'utilisation de copeaux de chêne sera interdite pour les vins de l'AOC Neuchâtel. Le Conseil d'État a décidé de ne pas donner suite à l'autorisation de la Confédération d'utiliser cette technique pour aromatiser un vin. Et ceci même si l'aromatisation des moûts avec des copeaux de chêne ne pose pas de problème sanitaire.

- Les étrangers pourront être élus à des fonctions communales dans le canton de Neuchâtel. 54,5 % des votants neuchâtelois ont décidé de leur accorder ce droit. Neuchâtel rejoint ainsi Vaud et Fribourg au rang des cantons où les étrangers sont éligibles au niveau communal. L'idée d'étendre l'éligibilité au niveau cantonal a en revanche été rejetée à 59,1 %.

- Le projet de fusion des onze communes du Val-de-Travers a été mis en échec dans les urnes. Le programme de regroupement administratif a été accepté dans neuf communes et rejeté aux Verrières et à La Côte-aux-Fées.



## SAINT-GALL

- Une Ukrainienne de 30 ans a été tuée à coups de couteau sur une place de parc. Un Suisse de 38 ans, célibataire, s'est présenté le lendemain matin à la police et a reconnu le meurtre.

- Les associations locales et régionales de Saint-Gall ne pourront plus déposer de recours contre des projets de construction. Les citoyens du canton ont accepté à 61,58 % de supprimer ce droit alors que le débat échauffe les esprits au niveau national.

- Un automobiliste est entré en collision frontale avec un radar à Alstätten. L'installation de mesures de vitesse a été tellement endommagée qu'il est impossible de déterminer si le conducteur roulait trop vite. Le chauffeur a expliqué à la police que son véhicule a brusquement dévié vers la gauche de la chaussée. Les agents ont constaté une forte usure des pneus du véhicule.



## SCHWYZ

- L'UDC, qui réclame dans une initiative populaire que le peuple suisse puisse se prononcer sur les demandes de naturalisation, a marqué des points à Schwyz. Les citoyens du canton ont accepté à 62,64 % une initiative permettant aux assemblées communales de voter à bulletins secrets. Les motifs d'un éventuel refus devront cependant être exposés avant le vote.



## JURA

- Contrairement aux Neuchâtelois, les citoyens jurassiens ont refusé à 51 % d'accorder aux étrangers le droit d'éligibilité au plan communal. Ce résultat constitue une surprise, dans une région où les non-Suisses peuvent voter aux niveaux communal et cantonal depuis 1979.



## OBWALD

- Un adolescent a été renvoyé de son école à Sarnen pour avoir harcelé sexuellement des filles à plusieurs reprises. D'autres élèves sont soupçonnés d'avoir procédé à des attouchements à caractère sexuel sur des filles.

- Suite à la décision du Tribunal fédéral d'invalider l'impôt progressif pratiqué dans le canton d'Obwald, les autorités ont présenté une nouvelle série d'allègements fiscaux. Tous les revenus à partir de 70 000 francs seront désormais taxés au même tarif. De plus, la fortune sera à l'avenir imposée au taux unique de 0,2 pour mille. Le Grand Conseil doit toutefois avaliser ces nouvelles mesures. Les 10 millions de manque à gagner pour les communes et le canton sont considérés comme des investissements sur l'avenir et devraient être compensés par l'arrivée de nouveaux contribuables.



## VALAIS

- L'épée de chasse du financier valaisien Kaspar Jodok von Stockalper (1609-1691) a réintégré le Musée d'histoire du Valais. Volée par Stéphane Breitwieser en 1996, l'arme avait été retrouvée après l'arrestation du piller de musées. L'autre objet, volé par le même individu, n'a pas été retrouvé. Il s'agissait d'une tabatière offerte en 1805 par Napoléon au grand bailli de la république du Valais Joseph-Marie Augustini.

- La 18<sup>e</sup> édition du Grand Raid, une course de VTT entre Verbier et Grimentz, a été endeuillée par la mort d'un participant. Un Valaisan de 31 ans est décédé d'un arrêt cardiaque dans la montée entre Évolène et le Pas de Lona, peu après la mi-course. La fête prévue le soir de la course a été annulée par les organisateurs. La victime participait à l'épreuve sur la courte distance de 68 km, entre Hérémece et Grimentz, alors que le parcours complet atteint 121 km.



## SOLEURE

- Le minaret pour lequel la communauté turque a demandé une autorisation de construire pourra être érigé à Wangen, près d'Olten (SO). Le Tribunal fédéral a confirmé une décision du tribunal administratif soleurois et rejeté les plaintes de deux voisins.



## THURGOVIE

- Les musulmans n'auront pas leur carré confessionnel dans le cimetière de Weinfeld. Le Parlement communal en a décidé ainsi dans son projet de nouveau règlement du cimetière.



## URI

- Un incendie s'est déclaré dans la cabine d'un camion italien qui traversait le tunnel du Gothard. Les pompiers ont rapidement éteint les flammes. Il n'y a pas eu de blessés, mais le tunnel a dû être fermé à la circulation pendant environ trois heures. L'origine du sinistre n'est pas encore connue.



## SCHAFFHOUSE

- Un passeur britannique de 64 ans a été arrêté à Thayngen. Les gardes-frontière ont trouvé 300 kg de haschisch dans le réservoir d'eau de son *mobile home*. Aidés de leurs chiens, ils ont découvert la cache lors d'un contrôle de routine. Valeur marchande de la drogue saisie : de 1,5 à 3,5 millions de francs. Les enquêteurs pensent qu'une grande organisation se cache derrière ce passeur. Cette saisie est la deuxième plus importante en Suisse après celle effectuée en 2000 à l'aéroport de Zurich (817 kg).



## TESSIN

- La police tessinoise a réalisé un joli coup. Les autorités ont saisi près d'un kilo de cocaïne et une grande quantité d'additifs.
- L'ancien conseiller national et fondateur de la Ligue des Tessinois, Flavio Maspoli, est décédé à Lugano. Ce fumeur invétéré avait été hospitalisé à plusieurs reprises ces dernières années pour des problèmes cardiaques. Flavio Maspoli était âgé de 57 ans. Ce sulfureux personnage de la vie politique tessinoise était en attente de jugement et inculpé de fraude électorale, escroquerie, injures, faux témoignages et infraction à la loi sur la circulation routière.



## ZURICH

- Un ancien enseignant primaire de 77 ans a été condamné à Zurich à trois ans de prison ferme pour avoir agressé sexuellement 22 élèves de 13 à 15 ans. Les faits se sont produits entre janvier 1995 et juin 2006. Le septuagénaire a été reconnu coupable d'environ 1 000 agressions. Il attirait ses victimes dans son appartement en leur proposant de l'argent ou des cadeaux. Le prévenu a avoué mais n'a jamais exprimé le moindre remords, se considérant au contraire comme un martyr de la justice.

- Une paire de boucles d'oreilles en or et émail blanc et vert vieilles de 400 ans a été découverte dans une tombe lors d'excavations sous la place de la Cathédrale. Les archéologues se perdent en conjectures sur de chef-d'œuvre d'orfèvrerie : une telle offrande n'est en effet guère à sa place dans une sépulture chrétienne.

- Un homme de 92 ans aux commandes d'un fauteuil roulant électrique est tombé dans un ruisseau à Rütli. Gravement blessé à la tête, il est mort le lendemain à l'hôpital.



## ZOUG

- Le gouvernement zougais a annoncé qu'il voulait abaisser l'impôt sur la fortune et réduire la double imposition des entreprises.



## URI

- Les coûts engendrés par le 1<sup>er</sup> Août au Grütli se sont élevés à quelque 220 000 francs. Environ la moitié a été prise en charge par les deux industriels Johann Schneider-Amman et Nicolas G. Hayek.

## HENRIETTE GERMAIN-NICOLET